

CP OPE

ACTUALITES 02/13

Mesdames et Messieurs

Nous avons le plaisir de vous communiquer par les présentes les informations suivantes relatives à la Caisse de pension OPM:

Composition de la Commission d'assurance de la Caisse de pension Optique/Photo/Métaux précieux à partir du 1^{er} juillet 2013

Dans le no 1/2013 des Actualités CP OPM nous vous avons informé au sujet de la procédure d'élection des représentations des salariés au sein de la Commission d'assurance. Aucune autre nomination pour les postes à repourvoir ne nous étant parvenue jusqu'au 17 juin 2013, les candidats nominés sont donc élus tacitement. Par conséquent, la Commission d'assurance est composée comme suit depuis le 1^{er} juillet 2013:

Représentants des employeurs

- Marc-Alain Christen, Association suisse des maisons spécialisées en horlogerie et bijouterie ASHB
- Markus Jäggi, Association suisse de l'optique ASO
- Jonas Spengler, Photographes professionnels et photodesigners Suisses
- Peter Willi, Association suisse de l'optique ASO

Représentants des salariés

- Sergio Brunner, Association suisse de l'optique ASO
- Mario Galli, Association suisse des maisons spécialisées en horlogerie et bijouterie ASHB
- Thomas Gisler, Association suisse de l'optique ASO
- Elisabeth Grimm, imaging swiss – L'Association foto
-

La Commission d'assurance a pris congé le 28 mai 2013 du désormais ancien représentant de l'Association suisse de l'Optique, Albert Rudin, et l'a remercié chaleureusement pour la longue et fructueuse collaboration au sein de la commission d'assurance.

Rapport de gestion et comptes annuels 2012 de la CP OPM

Les comptes annuels de la Caisse de pension Optique/Photo/Métaux précieux pour l'exercice 2012 ont été clos avec un excédent de CHF 2.591 mio. Sur ce montant, CHF 1.441 mio ont servi à alimenter la réserve de fluctuation des valeurs, tandis que CHF 1.150 mio ont été attribués au patrimoine de la fondation (moyens libres). Le taux de couverture conformément à l'art. 44 O 2 LPP se montait en date du 31 décembre 2012 à 108.52% (107.42% le 31.12.2011).

Les comptes complets de l'exercice avec le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe figure sur notre site web www.promea.ch sous LPP → CP Optique/Photo/Métaux précieux → Rapport de gestion.

La rémunération des avoires de vieillesse (obligatoires et surobligatoires) s'inscrit cette année aussi à 2.25%. Par rapport au taux minimum LPP de 1.5%, cela représente une rémunération plus favorable de 0.75%.

Règlement de prévoyance de la Caisse de pension Optique/Photo/Métaux précieux

Dans le cadre de la réforme structurelle de la LPP, le Règlement de prévoyance de la Caisse de pension Optique/Photo/Métaux précieux a été soigneusement révisé et adapté en conséquence. Les plans de prévoyance adaptés et les dispositions générales ont été adoptés le 25 mai 2013 par la Commission d'assurance et sont entrés en vigueur le 1^{er} juillet 2013. Sur notre site web www.promea.ch à la rubrique *LPP → CP Optique/Photo/Métaux précieux → Règlements*, vous pouvez consulter les plans de prévoyance actuels, la Dispositions générales actuelles ainsi qu'un résumé des principales modifications.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter. Veuillez vous adresser à la Direction de la CP Optique/Photo/Métaux précieux au numéro de téléphone 044 738 53 53 ou par courriel à info@promea.ch.

Nous attirons l'attention des employeurs sur le fait qu'ils sont tenus de communiquer les présentes informations à leurs salariés.

Schlieren, 08.08.2013

Veillez agréer, Mesdames et Messieurs, nos salutations les meilleures.

Caisse de pension Optique/Photo/Métaux précieux

Commission d'assurance et Direction

Caisse de pension Optique/Photo/Métaux précieux
Ifangstrasse 8, case postale, 8952 Schlieren
Tél. 044 738 53 53, télécopie 044 738 54 64
Courriel info@promea.ch, www.promea.ch